



Rapport d'activités du contrôle biologique des insectes piqueurs à Ville d'Estérel

Activités au 28 mai 2010

L'objectif du programme de gestion écologique des moustiques et des mouches noires est de protéger les résidents de Ville d'Estérel de la nuisance causée par ces insectes pour la période allant du printemps jusqu'au 15 août 2010. Ce premier rapport présente les principaux événements depuis le début des opérations.

Nouvelles et faits saillants

- L'équipe est arrivée sur les lieux le 8 avril pour la prospection des gîtes larvaires.
- Les traitements ont débutés le 22 avril soit une semaine plus tôt que les autres années.
- Keven Brunet s'est présenté à l'hôtel de ville le 20 avril pour donner le numéro de la ligne info moustiques et annoncer le début des traitements.
- En date du 28 mai, trois traitements terrestres ont été complétés.

Résultats des opérations

1) Réduction de la nuisance

Deux tests de nuisance ont été réalisés et le tableau ci-dessous indique les résultats atteints.

Tableau 1
Résultats des tests de nuisance à Ville d'Estérel pour la saison 2010

Date	Heure	Zone protégée	Nbre IP*	Heure	Zone non protégée	Nbre IP*	Efficacité
27-05-2010	18:11	129, Chemin Dupuis	12	18:00	Route 125, Parc Mont-Tremblant	268	95.52%
	18:40	129, Chemin Estérel	2	18:00	Route 125, Parc Mont-Tremblant	268	99.25%
						Moyenne pour la saison:	97.39%
* La quantité d'insectes piqueurs qui peuvent nous piquer pendant 5 minutes							

430, rue Saint-Laurent, 2^e étage
Trois-Rivières (Québec) G8T 6H3
Téléphone : 819.373.3097 Télécopieur : 819.373.6832
gdg.environnement@gdg.ca
www.gdg.ca www.groupegdg.com
Symbole : TSXV : GDG

2) Demande d'inspection des résidents

Semaine se terminant le	Reçus	Réglés	Nuisance MS	Nuisance MN	Information	Commentaire
2010-05-15	1	1	1	0	0	0
2010-05-29	1	1	0	1	0	0
Total	2	2	1	1	0	0

Le 21 mai une demande d'inspection, concernant des mouches noires nous est parvenue directement de l'hôtel de ville. Le citoyen, monsieur Rosen se demandait si le marais devant sa propriété avait été traité. Le coordonnateur Keven Brunet est allé faire une inspection le 24 mai, monsieur Rosen était absent, pour constater que le traitement avait bien été effectué. Il a été convenu avec notre coordonnateur que le prochain test de nuisance se ferait chez monsieur Rosen.

Problématiques particulières et informations générales

- Une brève rencontre avec la secrétaire de monsieur Lafontaine a été effectuée dès l'arrivée de l'équipe. Celle-ci a informé notre coordonnateur que monsieur Lafontaine nous contacterait si requis.
- La ligne téléphonique Info-Moustiques est activée et le numéro (450) 229-3977 a été indiqué dans le communiqué de début de saison transmis à M. Lafontaine le 21 avril ainsi que dans le Journal des Pays d'en Haut et le Journal La Vallée.
- Depuis 2005, la ville de Sainte-Adèle n'a pas permis l'application de *B.t.i.* sur son territoire. Il en est de même pour les associations du lac Clair et du lac Croche qui ont interdit les traitements dans les bassins versants de ces deux lacs. Ces exclusions pourraient apporter de la nuisance résiduelle aux résidents d'Estérel.
- Il y a plusieurs résidents d'Estérel qui ont des jardins d'eau qui, lorsqu'ils seront en fonction, produiront beaucoup de mouches noires. Il est impératif que ces propriétaires signalent leur jardin d'eau au coordonnateur, afin que ce dernier puisse les traiter. M. Keven Brunet peut être rejoint au (450) 229-3977.
- Un avis au CLSC des Pays d'en Haut a été acheminé les informant de nos opérations conformément aux exigences du MDDEP.

Nous demeurons à votre disposition pour des informations supplémentaires concernant le programme.

Claude Cossette
Directeur de projet

c.c. Réjean Bergevin, responsable de contrat et Kevin Brunet, coordonnateur